

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 09 JUIN 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 juin 2020, s'est réuni en séance publique **le mardi 09 juin 2020 à 18 heures**, à l'Espace Charles Vanel, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

* * * * *

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : Mme FENZAR-RIZKI, M. AUGUSTIN, Mme BLANCHARD, M. JAHIER, Mme NEILZ, M. MONOT, Mme SAILLIER, M. ZOUAOUI, Mme CAMAJ, M. GIRARD, Mme POULLAIN, Mme MARILLIER, Mme MOREAU, Mme BREYSSE, M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA, M. BLAS, M. WACHOWIAK, M. CHAUVEAU, Mme MOKEDDEM, Mme BELBOUAB, Mme PUNTEL, Mme BRATUN, Mme DIKBAS, M. LEGEARD DAMILANO, M. MACHADO, M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

Pouvoir :

M. DURANCEAU

Mme MARILLIER

M. le Maire déclare ouverte, à 18h03, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, Mme MARILLIER, secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

1. CONSEIL MUNICIPAL - Modalités de la tenue des séances du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve les modalités d'organisation suivante :

- l'identification des participants se fait soit en présentiel soit en visioconférence dans le cadre de l'appel effectué par M. le Maire en début de séance. Il en sera fait mention lors de la rédaction des délibérations et du procès-verbal,
- les séances ayant toujours été enregistrées, cela sera maintenu. La conservation de ces enregistrements permettant la rédaction du procès-verbal,
- le scrutin sera public, à main levée pour les élus présents et sur interpellation du Président de séance pour les élus à distance.

Adopté à l'unanimité

2. CONSEIL MUNICIPAL - Procès-verbal de la séance du 02 décembre 2019 – Adoption

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2019 en tenant compte des observations formulées.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

20 voix pour

15 abstentions (Mme BREYSSE, M. BLAS, M. WACHOWIAK, Mme MOKEDDEM, BELBOUAB, Mme BRATUN, Mme DIKBAS, M. LEGEARD DAMILANO, M. MACHADO, M. HELFER, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

3. CONSEIL MUNICIPAL - Désignation de représentants au sein de différents organismes

a) Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil Municipal fixe à dix le nombre de membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, puis il procède à la désignation des 5 membres représentant le Conseil Municipal, au scrutin de liste.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

32 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

b) Comité technique (CT) et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) – Désignation du Président

Le Conseil Municipal procède à la désignation du Président de ces deux instances et désigne des délégués au sein du Comité Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I.C.P.R.H).

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

c) Désignation des délégués au sein du Comité Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H)

Le Conseil Municipal procède à la désignation de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

4. COMMUNICATION - Communication du Maire – Décisions signées en vertu de la délibération n°1 du 16 avril 2014 et de la délibération n°3 du 07 juin 2017, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions signées dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibérations n°1 du 16 avril 2014 et n°3 du 07 juin 2017, et dont il rend compte conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT.

5. AFFAIRES FINANCIERES - Indemnisation de fonction des élus municipaux – Fixation

Le Conseil Municipal fixe l'indemnité du Maire à **84,87 %** de l'indice terminal brut de la Fonction Publique Territoriale **majoré soit 3 300 €**, pour les Adjoints à **32,08 %** de l'indice terminal brut de la Fonction Publique Territoriale **majoré soit 1 248 €** et aux Conseillers Municipaux délégués à 330 €.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 voix contre (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

6. AFFAIRES FINANCIERES - Frais de représentation du Maire

Le Conseil Municipal attribue des frais de représentation à M. le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle et **fixe** le montant de cette enveloppe maximum annuelle allouée au Maire à 9 000 €.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 voix contre (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

7. AFFAIRES FINANCIERES - Frais de déplacement des élus

Le Conseil Municipal approuve la prise en charge des frais de transport et de séjour que les élus engagent à l'occasion de leurs déplacements pour prendre part aux réunions dans des instances ou des organismes où ils représentent la commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu en dehors du territoire de celle-ci.

Adopté à l'unanimité

8. AFFAIRES FINANCIERES - Avantages en nature

Le Conseil Municipal approuve l'octroi au Directeur Général des Services, au titre de la nécessité absolue de services, d'un véhicule de fonction et **autorise** M. le Maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

31 voix pour

4 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE)

9. AFFAIRES FINANCIERES - Compte de gestion 2019 – Approbation

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de l'exercice 2019 établi par le comptable de la Commune et présentant les comptes en conformité avec les écritures du compte administratif, soit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2018 reporté	5 507 960,95 €			5 974 993,62 €
Part affectée à l'investissement 2019			4 461 274,71 €	
Réalisations 2019	16 532 734,37 €	17 426 286,20 €	27 788 539,88 €	31 148 001,55 €
Résultat exercice 2019 ≠ entre recettes et dépenses		893 551,83 €		3 359 461,67 €
Résultat de clôture	4 614 409,12 €			4 873 180,58 €

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

31 voix pour

4 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE)

10. AFFAIRES FINANCIERES - Désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal désigne M. AUGUSTIN, deuxième Adjoint au Maire, en tant que Président de séance pour le vote du Compte administratif 2019.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

5 abstentions (M. AUGUSTIN, M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE)

11. AFFAIRES FINANCIERES - Compte Administratif 2019

Sous la présidence de M. AUGUSTIN, le Conseil Municipal constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés et approuve le compte administratif 2019 et ses annexes.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

27 voix pour

1 voix contre (M. LOPEZ)

6 abstentions (M. HELFER, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

12. AFFAIRES FINANCIERES - Approbation du rapport concernant la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de cohésion sociale 2019

Le Conseil Municipal approuve le rapport concernant la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale 2019.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

1 voix contre (M. LOPEZ)

6 abstentions (M. HELFER, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

13. AFFAIRES FINANCIERES - Approbation du rapport concernant l'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) 2019

Le Conseil Municipal approuve le rapport concernant l'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) 2019.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

1 voix contre (M. LOPEZ)

6 abstentions (M. HELFER, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

14. AFFAIRES FINANCIERES - Reprise du résultat 2019

Le Conseil Municipal accepte la reprise du résultat 2019 du budget ville en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002) 528 630,26 €

Déficit d'investissement reporté (D001) 4 614 409,12 €

Couverture du besoin de financement (1068) 4 344 550,32 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

31 voix pour

1 voix contre (M. LOPEZ)

3 abstentions (M. HELFER, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE)

15. AFFAIRES FINANCIERES - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Le Conseil Municipal approuve le débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 voix contre (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

16. AFFAIRES FINANCIERES - Gratuité de certains tarifs des services publics municipaux

Le Conseil Municipal prend acte de ces gratuités en raison du confinement.

17. AFFAIRES FINANCIERES - Gratuité des loyers de certains baux commerciaux

Le Conseil Municipal prend acte de la gratuité des loyers et charges des établissements éligibles, selon les règles fixées par les textes, qui ont conclu un bail commercial avec la Ville et ayant subi des pertes financières liées à l'état d'urgence sanitaire.

18. AFFAIRES FINANCIERES - Fiscalité 2020 – Taux des taxes directes locales – Fixation

Le Conseil Municipal fixe les taux de la fiscalité locale pour l'année 2020, à savoir :

- maintenir le taux de taxe d'habitation pour 2020 à 21,49 %,
- maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2020 à 28,78 %,
- maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2020 à 63,13 %.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

31 voix pour

4 voix contre (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE)

19. AFFAIRES FINANCIERES - Actualisation des autorisations de programme (AP) et crédit de paiement (CP) N°1

Le Conseil Municipal approuve l'actualisation des numéros des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

1 voix contre (M. LOPEZ)

6 abstentions (M. HELFER, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

20. AFFAIRES FINANCIERES - Extinctions de dettes

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à émettre un mandat au compte 6542 pour constater l'extinction des dettes de :

Type	Tiers	Typologie dépense	Montant
Surendettement	Particulier	Restauration scolaire	137,69 €

Adopté à l'unanimité

21. AFFAIRES FINANCIERES - Subventions aux associations – Application de l'article I de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer les conventions avec les associations dont la subvention est supérieure à 23 000,00 € conformément aux dispositions réglementaires, ainsi que tout contrat de subventionnement avec les associations dont les activités, le degré de subventionnement municipal ou les avantages en nature le justifient. Ces conventions pourront être au cas par cas pluriannuelles.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

23 voix pour

7 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

+ 5 abstentions (M. GIRARD, M. LEGEARD-DAMILANO, M. GAUDEFROY, Mme MOKEDDEM, M. MACHADO du fait de leur implication au sein de diverses associations).

22. AFFAIRES FINANCIERES - Subventions aux associations – Dotation année 2020

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer les conventions avec les associations dont la subvention est supérieure à 23 000,00 € conformément aux dispositions réglementaires, ainsi que tout contrat de subventionnement avec les associations dont les activités, le degré de subventionnement municipal ou les avantages en nature le justifient. Ces conventions pourront être au cas par cas pluriannuelles.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

Suspension de séance de 20h54 à 21h08.

23. AFFAIRES FINANCIERES - Budget Primitif 2020 – Adoption

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 voix contre (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

24. URBANISME - Démolition du bâtiment cadastré AK 296 concerné dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique type loi Vivien - désignation de l'EPFIF comme bénéficiaire de l'expropriation et opérateur de la démolition.

Le Conseil Municipal autorise l'EPFIF à mener la procédure de déclaration d'utilité publique au titre de la loi Vivien, **autorise** l'EPFIF à mener à bien toute procédure administrative et judiciaire d'expropriation, en application de la déclaration d'utilité publique suscitée, en vue de l'acquisition de l'immeuble, **désigne** la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire comme opérateur de la démolition du bâtiment 30 rue Gambetta ou du 30-34 rue Gambetta après la décision du tribunal judiciaire de Meaux **et autorise** M. le Maire à accomplir les démarches et à signer tous les documents afférents à cette désignation.

Adopté à l'unanimité

25. REGLEMENTATION - Convention de mise à disposition d'abris-voyageurs

Le Conseil Municipal conclut avec le Département la convention de mise à disposition, **autorise** M. le Maire à signer la convention définissant les modalités de la mise à disposition et tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

26. REGLEMENTATION - Convention constitutive du groupement de commandes pour la location de cars avec chauffeurs

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la location de cars avec chauffeurs, **dit** que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, sera le coordonnateur du groupement de commandes, **donne** pouvoir au coordonnateur du groupement de commandes de signer le marché à conclure avec le titulaire **et autoriser** M. le Maire à signer la convention définissant les modalités du groupement de commandes et tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

27. REGLEMENTATION - Contrat de partenariat entre collectivités territoriales – Fourniture de repas pour les écoles de Gouvernes

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

32 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

28. AFFAIRES SCOLAIRES - Convention relative à la continuité scolaire et à la réalisation d'activités sportives, culturelles sur le temps scolaire (2S2C)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

32 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

29. PERSONNEL TERRITORIAL - Convention de mise à disposition de chiens pour la brigade canine de la Police Municipale

Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise M. le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants avec le ou les policiers recrutés en qualité de maître-chien.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

30. PERSONNEL TERRITORIAL - Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les filières technique, sociale, médico-sociale, culturelle et sportive.

Le Conseil Municipal approuve l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois décrits ci-dessus (stagiaires, titulaires et contractuels), versées selon les modalités définies ci-dessus et ce à compter du 1^{er} septembre 2020, **précise** que le CIA n'est pas mis en place pour l'instant, **précise** que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget, **abroge** les délibérations suivantes :

- n°14 du 26 juin 2013 portant modification et harmonisation des délibérations sur le régime indemnitaire – Filière technique
- n°17 du 26 juin 2013 portant modification et harmonisation des délibérations sur le régime indemnitaire – Filière sportive
- n°18 du 26 juin 2013 portant modification et harmonisation des délibérations sur le régime indemnitaire – Filière culture (à l'exception des assistants territoriaux d'enseignement artistique exclus du RIFSEEP).
- n°19 du 26 juin 2013 portant modification et harmonisation des délibérations sur le régime indemnitaire – Filière médico-sociale.

Adopté à l'unanimité

31. PERSONNEL TERRITORIAL - Création d'une activité accessoire pour le conseil numérique

Le Conseil Municipal approuve la création de cette activité accessoire et autorise M. le Maire à signer les actes d'engagement en référence et tout document afférent.

Adopté à l'unanimité

**32. PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents –
Ouvertures d'emplois**

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de 2 postes au tableau des effectifs des emplois permanents. L'effectif des emplois permanents est fixé à 360 postes.

Adopté à l'unanimité

**33. PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents –
Fermetures d'emplois**

Le Conseil Municipal approuve la fermeture de 4 postes au tableau des effectifs des emplois permanents. L'effectif des emplois permanents est fixé à 356 postes.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 23h01.